

**Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Economique  
du 28 août 2019**

La séance est ouverte par monsieur Thomas FONTAINE, Directeur de la société, à 9h50.

**Personnes présentes :**

<b>Titulaires CSE 1<sup>er</sup> Collège</b> Mounir SMAILI– Gilles MILLERAND– Driss EL ZAYTOUNI - Leila TOTO– Eric GIANNINI - Françoise TILLET - Thierry BOURDIER - Estelle GENET		<b>Titulaires CSE 2<sup>ème</sup> Collège</b> Anne Gaëlle GIRARD Philippe DUTHU
<b>SUPPLEANTS CSE</b> Ophélie RENARD suppléante CSE 1er collège CGT, en remplacement de Claire QUINONERO titulaire CSE 1er collège (CGT) Nathalie SEGUIN suppléante CSE 1er collège CGT, en remplacement de Frédéric GERVILLIERS titulaire CSE 1er collège (FO) Florent BEGIN en remplacement de monsieur Christophe CARD titulaire CSE 1er collège (CFDT)		
<b>Direction</b> Thomas FONTAINE - Directeur Agnès GRANGIER – Directrice Ressources Humaines	<b>Représentants Syndicaux</b> Frédéric PISSOT (CGT) Florence MERLIN (FO) Olivier SOREZ (UNSA)	<b>Invités en séance</b> Valérie LE POTTIER –Directrice Sûreté Sylvain MIGUET – Directeur Exploitation Emilie JEANNINGROS – Directrice Marketing & vélos
<b>Personnes absentes/excusées :</b> Christophe CARD- Claire QUINNONERO- Frédéric GERVILLIERS- Françoise BOURGEOIS		

**1. Approbation procès-verbaux des précédentes réunions :**

**Réunion ordinaire du 30 avril 2019**

Aucune remarque n’ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 30 avril est adopté à l’unanimité.

**Réunions extraordinaires des 7 et 20 août 2019**

Aucune remarque n’ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 7 août est adopté à l’unanimité.  
L’approbation du procès-verbal de la réunion du 20 août est reportée à la prochaine séance.

**2. Informations de la Direction sur la marche générale de l’Entreprise :**

**a. Information mensuelle des principaux indicateurs de suivi d’activité -**

La Direction présente les indicateurs des mois de juin et juillet 2019.

L’absentéisme sur le mois de juin à 13% est très supérieur au mois de juin 2018. Les recettes montrent une dynamique de fréquentation dûe notamment au tourisme, à l’open paiement mais aussi aux dijonnais qui ont modifié leur type de vacances en partant moins longtemps.

Par ailleurs, il y a eu de nombreuses difficultés opérationnelles durant le mois de juillet avec la sous-traitance du bus class’ sur Plombières et Ahuy ; C’est Keolis Bourgogne qui assurera temporairement ce service dès la rentrée de septembre.

Un représentant syndical fait remarquer qu’avoir attribué des bus en mauvais état au sous-traitant TPO a généré une surcharge de travail aux mécaniciens de Keolis Dijon Mobilités.

Le Président entend cette remarque mais ajoute qu’il n’y a pas eu que des problèmes matériels mais aussi des difficultés dans le cadre du transport d’enfants. Keolis Dijon Mobilités fournira le matériel à Keolis Bourgogne qui assurera la maintenance.

Un membre du CSE ajoute qu’il serait souhaitable que le travail reste dans l’entreprise.

**b. Information trimestrielle sur la situation économique et financière à fin juin 2019**

La Direction présente les éléments du second trimestre 2019 : le chiffre d’affaires croit, le résultat d’exploitation est positif. Un représentant syndical fait remarquer qu’il n’y a pas d’évolution dans le domaine de la maintenance des autobus depuis le 01/01/2019. Le Président répond qu’elle est progressive : prolongation de la durée de vie des véhicules.

Un membre du CSE souhaiterait pouvoir comparer le résultat avec l’année passée ; La Direction prend note de la demande, un cumul semestriel sera ajouté.

**c. Présentation des effectifs trimestriels à fin juin 2019**

Au 30 juin l’entreprise comptabilise 724 salariés dont 203 femmes, répartis de la façon suivante : 507 conducteurs, 37 AVSR, 2 agents MUVI, 34 agents de maintenance, 60 employés tous services, 84 techniciens/agents de maîtrise.

**d. Information mensuelle recrutements et embauches, état recrutements finalisés :**

Recrutements finalisés :

5 conducteurs H/F nous rejoindront le 02/09/19

Un délégué syndical demande pourquoi une personne pas encore embauchée participe à une session FCO cette semaine.

La directrice RH répond que dans le cadre d'une convention avec Pole Emploi, et en vue de sa prochaine embauche en CDI, cette personne participe à cette formation. Il s'agit d'une formation externe.

A l'agence commerciale, le poste d'agent de vente a été pourvu en interne dans le cadre d'un reclassement

Recrutements en cours:

Le Responsable Pôle Fraude nous rejoindra début octobre 2019, dans cette attente l'intérim est assurée par le Directeur Exploitation appuyé d'un Responsable des Opérations de Contrôle.

1 Carrossier Peintre H/F,

1 Mainteneur voie ferrée H/F. Un délégué syndical rappelle qu'un intérimaire semblant convenir n'a pas été gardé. Il demande si des conducteurs pourraient postuler.

La direction répond que ce serait possible sous réserve de justifier des prérequis définis pour ce poste spécialisé, nous recherchons un profil métallier/soudeur. De plus, les contraintes horaires sont parfois refusées par les candidats.

Recrutements à lancer prochainement :

Un Concepteur-Développeur ETL Talent H/F en CDD

Un Assistant chef de projet H/F en CDD

Intérim en cours

*Au service RH* : renfort temporaire RRH initié en juin et prolongé jusqu'à fin septembre. Dans l'attente de l'arrivée de notre responsable paie, renfort intérimaire paie prolongé jusqu'à fin septembre ; et prochain renfort temporaire Assistante RH en septembre au service développement RH.

*A l'atelier :*

Renfort intérimaire de 3 agents de maintenance bus (2 en remplacement et 1 en accroissement suite à l'usure prématurée des pneus) ; Un délégué syndical rappelle que plusieurs départs en retraite sont prévus en 2020 et qu'il serait bon d'anticiper leur remplacement.

*A la conduite* : 3 Conducteurs viendront en renfort intérimaire du 02/09 au 19/10

*Au service Planning* : renfort intérimaire au planning jusqu'au 31/08

*A l'agence commerciale* : renforts intérimaires liés aux opérations de rentrée : 4 agents de vente à l'agence commerciale à partir du 19/08 ; 2 Agents d'information (gestion de la file d'attente) à l'agence en complément du renfort à temps partiel d'un agent en reclassement temporaire ; 2 agents de vente pour l'opération Divia Bus tour du 19/08 au 21/09 ; 10 agents d'information pour la promotion du Pass liberté, Service illico et Diviapark du 20/08 au 13/09

Le projet de renfort d'effectif conduite via CDD n'est pas finalisé il reste des contraintes d'exploitation à arbitrer avant toute proposition.

Un délégué syndical demande comment est assuré le remplacement au PCC du salarié parti en retraite fin août.

La direction répond que ce départ avait été anticipé et une mobilité interne a été opérée précédemment, le nombre de poste est donc couvert et ainsi le poste en mi-temps est supplémentaire.

Un délégué syndical demande si les 3 conducteurs en renfort intérimaire seront susceptibles de rester.

La direction répond qu'il s'agit d'un renfort ponctuel, le prochain recrutement de conducteurs en CDI est prévu en janvier, ces derniers pourront naturellement postuler.

**e. Evolution du Service Ressources Humaines**

L'organisation du service Ressources Humaines évolue, les mouvements de personnel actés au cours de l'été 2018 avaient permis d'initier une réflexion sur l'organisation du service mais depuis les difficultés rencontrées dans le traitement de la paie couplées au départ du gestionnaire paie en mars dernier obligent à revoir les compétences attendues.

A cet effet l'organisation du service évolue, dorénavant trois responsables seront rattachés à la Direction des Ressources Humaines :

- une Responsable Paie – Administration du personnel : prise de fonction le 26/09/19
- une Responsable Relations sociales et juridique social : prise de fonction le 03/09/19
- un Responsable Développement RH : une proposition interne est en attente de retour,

Dans le cadre de cette évolution, l'organisation des bureaux sera revue.

Un délégué syndical rappelle qu'il aurait fallu demander l'avis du CSE sur la création du poste supplémentaire. La direction répond qu'il n'y a pas de poste supplémentaire, seulement une évolution des compétences recherchées, le gestionnaire paie devient un poste responsable paie.

#### **f. Information sur dessertes et autres liés à des événements : concert de rentrée, « rame DJ », VéloTour et Journée du Patrimoine**

VéloTour : dimanche 1er septembre le CEM ainsi que 2 parkings DiviaPark seront sur l'itinéraire du VéloTour.

A l'intérieur du CEM, l'itinéraire sera le suivant : accès par la rampe, atelier bus, atelier tram, remisage, passage à proximité des pompes puis sortie (par la barrière d'entrée).

Des aménagements de sécurité seront installés et des agents de sécurité et des signaleurs de l'organisation seront présents, plus quelques personnes de Keolis Dijon Mobilités. Pour que les flux entre les cyclistes et les bus ne se croisent pas, cet itinéraire implique que certains bus soient stationnés à d'autres emplacements que leur alvéole habituelle. La rame décorée Musée des beaux-arts sera positionnée en R7 pour être visitée par les cyclistes qui le souhaiteront.

Journée du patrimoine : le 21 septembre, comme tous les ans nous accueillerons sur le CEM des visiteurs. Des salariés sont sollicités, sur la base du volontariat, pour accueillir les visiteurs, guider des visites et/ou assurer une surveillance de chaque groupe en tant que serre-file.

Rame DJ : à l'occasion du concert de rentrée un DJ animera les trajets de la rame 1002 sur la T1 de 17h à 21h. A cette occasion, trois personnes de sécurité privée et quatre AVSR seront présents dans la rame pour garantir le bon déroulement de cet événement festif qui doit mettre en avant notre sens du service.

Concert de rentrée : Vendredi 30 août prolongement avec un aller/retour supplémentaire des LIANES ; dernier passage en centre-ville 1h40 - Gestion des flux aux principaux arrêts du centre-ville assurée par les AVSR et la police municipale. Il n'a pas été fait appel à des volontaires, tous les services étaient prévus.

Un délégué syndical demande de bien payer toutes les heures.

#### **3. Consultation des membres CSE suite à précédente information relative au projet d'évolution d'organisation du Pole Fraude**

Une première information a été donnée lors de la séance de mai et modifiée en séance de juin, l'avis des membres du CSE sur l'évolution du projet est donc aujourd'hui demandé sur le projet d'évolution du pôle fraude.

Il est procédé au vote :

AVIS FAVORABLE : 0 voix                      ABSTENTION : 13 voix                      AVIS DEFAVORABLE : 0 voix

Un délégué syndical fait remarquer qu'il y aura bientôt plus d'encadrants que d'encadrés.

La direction entend et précise qu'un travail de fond est nécessaire dans ce service et que cela prend du temps.

#### **4. Information des membres CSE – avant consultation - sur le projet d'aménagement horaires du pôle DiviaServices, en lien avec le déménagement du PCC**

Madame JEANNINGROS, Directrice Marketing et Vélos rejoint la séance pour ce point. La Direction procède à la lecture de la note relative au projet d'aménagement des horaires.

Après plusieurs propositions de la direction, un roulement alternant plannings des téléconseillers et AIV –PCC a été approuvé par les équipes.

Il est organisé sur 9 semaines : 6 semaines missions téléconseillers- DiviaServices, avec présence 4 jours par semaine et 8h33 par jour, et 3 semaines missions AIV-PCC, avec présence 5 jours par semaine et 6h50 par jour. Durant ces 3 semaines, l'amplitude de présence journalière en semaine sera de 6h30 à 19h50 (au lieu de 6h45 > 20h15) et le samedi de 12h00 à 18h50 (au lieu de 10h30 >19h30).

Un membre du CSE informe que les salariés ne sont pas satisfaits de la prise de service à 6h30. Cela leur pose beaucoup de problèmes d'organisation personnelle. De plus, les régulateurs déplorent de ne pas avoir de présence le samedi matin au moins comme à l'heure actuelle à partir de 10h30.

La direction répond que selon les constatations faites en 2018 sur le nombre d'événements, il ressort un pic à 6h30. Selon le roulement des 3 semaines : IV 1<sup>ère</sup> semaine de 6h30 à 13h20 IV 2<sup>ème</sup> semaine de 13h00 à 19h50 et IV 3<sup>ème</sup> semaine de 8h30 à 15h20, le problème ne se posera que pour une semaine sur neuf.

Un membre du CSE demande pourquoi seulement 3 agents travaillent le samedi.

La direction répond que c'est le principe des samedis actuellement et précise que toutes les remarques du PCC ont bien été étudiées et qu'il est difficile de faire mieux.

Le déménagement aura lieu les 26 et 27 octobre et au début du mois d'octobre une visite du site sera organisée avec la CSSCT. Un membre du CSE fait remarquer que la CSSCT est toujours sollicitée à la fin des projets.

La direction répond que les projets ont été présentés en CHSCT puis en CSSCT mais qu'il sera toujours difficile de satisfaire tout le monde.

La direction ajoute que les rôles et les missions évoluent et sont par exemple ajoutés :

- le suivi des dysfonctionnements des outils IV en lien avec la maintenance,
- la participation aux rapports de production en lien avec le superviseur,
- assurer des recherches en cas de réclamation « ponctualité ».

En complément, il faut noter que ce projet intègre le passage d'un poste mi-temps téléconseiller-IV à un poste temps plein, il y aura ainsi un poste polyvalent supplémentaire. L'avis du CSE sera recueilli en septembre.

## **5. Sécurité des femmes dans les transports : information de la Direction sur le projet d'arrêts à la demande**

Le projet d'arrêt à la demande va donner lieu à une étude approfondie de faisabilité. Les retours d'expérience des autres réseaux seront pris en compte.

Un membre du CSE demande s'il y a d'autres pistes.

Le Président répond que des actions sont déjà menées notamment avec la police municipale qui propose un accompagnement des bus par exemple ; en ce qui concerne le harcèlement des femmes, il souhaite que les élus soient partie prenante avec la direction.

## **6. Sûreté : information de la Direction sur les actions et mesures prises concernant le secteur du Mail à Chenôve**

Depuis fin mai, l'entreprise fait face à des jets de pierres répétés (21 faits) sur les Tram vers la zone dite du Mail qui sont de réelles agressions pour les conducteurs et clients qui vivent cette situation. La Direction et le management prennent bien en compte l'impact de ces actes vis-à-vis des collègues conducteurs de Trams sur la T2 et l'impact pour chacun au quotidien.

Le Président profite de ce CSE pour redire ses remerciements aux conducteurs qui permettent de maintenir ce service malgré ces incidents, avec la collaboration des collègues AVSR, maintenance et maîtrises PCC et Responsables de Groupe.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre que ce soit par la Ville de Chenôve, Dijon métropole, les forces de l'ordre et l'entreprise pour faire face à la situation :

- La sécurisation de la chaussée de la rue Lamartine en installant de nouveaux équipements réduisant sensiblement l'accès et la vitesse
- D'autres aménagements vont suivre (sécurisation corridor tram. Lamartine et rue des Clématites) afin de limiter les rodéos.
- Les 31 gabions (où sont stockées les pierres dans des grillages métalliques) seront remplacés par la pose de 28 banquettes en béton : leur fabrication est en cours. La pose sera réalisée d'ici le 13 septembre 2019. Les gabions seront ôtés le 4 septembre.
- Ces mesures seront complétées par un travail de médiation où la Direction de Keolis Dijon Mobilités sera acteur avec les intervenants sur la ville de Chenôve.
- Une priorisation des interventions des forces de Police sur cette zone avec un point régulier de la situation entre le responsable sûreté Keolis Dijon Mobilités et le commandant des forces de l'ordre pour adapter le dispositif.

- Affectation de deux voitures « Sécuritas » sur le secteur et accompagnement des conducteurs dans les loges de tram par un agent Sécuritas selon la sensibilité du moment.

Pour renforcer la prévention tout en maintenant le service pour les Cheneveliers la procédure au PCC a été adaptée:

- Au premier signalement par les conducteurs, les rames présentes sur le tronçon « Carraz – Chenove » seront stoppées d’office.
- Les forces de l’ordre sont rapidement avisées pour se rendre sur place et faire une levée de doute et donner une description claire de la situation.
- Selon leur retour, le service sera relancé ou non ou les rames bloquées sur ce tronçon rapatriées.
- En cas d’arrêt prolongé, avec une rame bloquée à Chenôve, la V2 sera envoyée et un maître pour aller retrouver le CR stationnant à l’arrêt pour échanger avec lui et voir les suites à donner.
- La gestion en tronçons habituelle sera organisée avec l’appui des AVSR et des agents de maîtrise afin de se rendre aux arrêts Bourroches et Monge pour appuyer le dispositif et orienter les clients.
- Une prise en charge des CR qui ont vécu les jets de pierres sera faite.

La Direction réaffirme tout son soutien au personnel de Keolis Dijon Mobilités et rappelle que la sécurité des équipes et des clients est une priorité absolue.

Des questions sont posées par les élus :

- La caméra cassée à Chenôve sera-t-elle réparée ?

Le Président répond que si elle est remise en service elle sera à nouveau dégradée ; alors il est étudié un système de caméras croisées.

- Les mairies créent-elles un lien avec la population pour faciliter la communication ?

Le Président répond que le lien se crée lorsque la raison des perturbations est connue : drogue, amusement d’enfant... L’entreprise veut reprendre le contact avec les associations et les jeunes pour comprendre leurs raisons et savoir comment agir à court terme.

Un membre du CSE ajoute qu’il est regrettable qu’il n’y ait pas de réponse pénale.

Le Président revient sur la grève de samedi : ce sera très pénalisant pour la population juste à la rentrée ; il comprend l’exaspération des conducteurs et rappelle que des points réguliers sont faits avec les pouvoirs publics.

Un membre du CSE propose de ne plus desservir le quartier pour pénaliser les parents. Le Président répond que ce serait donner raison aux perturbateurs.

## **7. Règlement Intérieur du CSE présentation des demandes d’évolution avant approbation**

Le projet de modifications communiqué par le syndicat CGT le 02/08 dernier comporte certaines demandes nécessitant des vérifications.

Le second projet communiqué par le syndicat UNSA le 21/08 n'a pas pu être étudié dans sa complétude, cependant il intègre des demandes de modifications non réglementaires qui ne seront pas retenues.

De nouvelles remarques sont formulées en séance ; un projet actualisé sera donc renvoyé aux élus.

## **8. Information et avis du CSE sur 2 situations de salariés suite à contrôles administratifs d’absences pour maladie**

Deux contrôles administratifs ont été réalisés par l’entreprise, les agents étant absents de leur domicile. La CPAM a été sollicitée, selon sa réponse, il sera décidé de la suite à donner à ces deux dossiers pouvant conduire à une éventuelle suspension du versement du complément employeur.

## **9. Questions à la Direction :**

### **a. Point sur la transmission des PV des réunions CSE et des comptes de réunions RdP**

Les derniers procès-verbaux des réunions CSE seront transmis pour la séance de septembre.

Les comptes rendus des réunions de Représentants de Proximité devraient être transmis d’ici fin septembre.

### **b. Demande du versement d’une prime exceptionnelle en raison des conditions de travail sur l’été 2019 (travaux, chaleur...)**

Chaque année le réseau rencontre des difficultés (chaleur, travaux divers), celles-ci ont été particulièrement prononcées cet été, mais à ce jour le versement d’une prime n’est pas envisagé. Les éléments pourront être intégrés dans les questions d’actualité liées aux primes versées en 2020 au titre de l’année 2019.

Le secrétaire du CSE aurait souhaité que cette reconnaissance soit versée sur l’année 2019.

**c. Demande d'un bilan de la gestion du réseau pendant les travaux d'été**

Bilan Juillet/Août 2019 : 72 notes de services dont 40 notes de service Vertes (sans déviation) et 29 notes de service rouges de déviations mises en œuvres. Globalement moins que l'an dernier, mais avec un impact sur les circulations plus important. Au regard de l'ampleur des travaux, les lignes B10, 12, 13, L3 et L6 ont été particulièrement touchées, tout en limitant tout de même l'impact global. Les conducteurs et le PCC avec MUVI ont fait preuve d'une bonne gestion opérationnelle, dans le respect des plannings annoncés.

**d. Demande d'information sur intervention et sécurisation des communications radios PCC Divia**

Un suivi est réalisé à chaque fois par INEO Systrans ; une déclaration a été faite à l'autorité Nationale des Radios Fréquences ; les événements étant ponctuels, il n'y a pas de possibilité d'identification pour l'instant. Un inventaire des talkies sera réalisé.

Des dépôts de plainte ont été réalisés par les agents concernés pour injures publiques ou outrages.

Une recherche a lieu actuellement pour savoir si l'auteur des intrusions serait dans l'entreprise et selon le résultat les recherches se poursuivront à l'extérieur de l'entreprise.

Un délégué syndical demande s'il existe un système performant de sécurisation.

La direction répond que le système TETRA est performant mais ne sera en service qu'à la fin de l'année 2020.

**e. Affichage dépôt : demande d'une nouvelle façon d'informer les conducteurs pour les déviations.**

**Exemple de Reims**

L'entreprise envisage actuellement le déploiement d'une application dite « Wiprez » qui devrait permettre de digitaliser les notes vertes et rouges.

Selon un délégué syndical, le réseau de Reims intègre les déviations dans le SAE.

Le directeur exploitation répond qu'actuellement il n'est pas possible de faire des modifications dans le SAE au fur et à mesure. Il se renseignera auprès du réseau de Reims.

**f. Demande de travailler sur les services qui approchent les 8h30**

Sachant que les services longs existent pour pouvoir atteindre les moyennes de temps payés, comme déjà précisé auparavant, proportionnellement à avant 2012 (mise en place 7h53 de moyenne), le palier haut de temps payés est plus faible postérieurement à 2012 (il aurait dû être de 8:33, et après plusieurs études, il a pu être descendu à 8:28). Une refonte profonde nécessiterai impérativement de revoir les contraintes actuelles, et les hiérarchiser, en l'état cela n'est pas faisable.

**g. Demandes portant sur la sécurisation des piétons et des navettes à l'extérieur du CEM**

Demande réitérée de création d'un passage piéton menant au CEM : La visibilité en courbe ne permettrait pas de mettre un passage piéton en face l'arrêt du 42. Une étude a lieu actuellement pour le mettre au niveau de la sortie VL du CEM, mais il n'est pas certain que les traversées se feraient à cet endroit.

Demande d'un nouveau dispositif qui sécurise davantage la traversée des navettes à hauteur du cédez le passage rue des ateliers : Des actions ont déjà été menées dans ce sens comme la modification du marquage au sol aligné avec le garage des voitures et l'adaptation des emplacements de stationnement. Une étude a lieu actuellement sur la mise en place d'un STOP à la place du céder le passage.

**h. Sollicitation du planning pour travailler sur jour de repos : demande de l'application de la majoration et rémunération à 25% (que ce soit en temps ou en salaire)**

Le projet d'accord présenté à la signature en 2018 n'ayant pas abouti rien n'a été modifié à ce sujet.

Les membres du CSE font savoir que si le planning passe un SMS aux conducteurs pour demander de travailler sur un repos, le conducteur intéressé doit rappeler mais lorsqu'il rappelle le planning le considère comme demandeur et non répondant à demande et la majoration n'est pas appliquée. La Direction indique que ce point reste à clarifier.

**i. Point sur le respect de la CCN, du Code du Travail, des accords d'entreprise concernant le temps de travail, les temps de coupures et temps de repos dans l'entreprise et plus particulièrement à l'Atelier**

Un délégué syndical soumet le cas d'un salarié qui aurait été réprimandé après avoir fait une remarque sur son amplitude de travail trop grande et anormale.

La direction répond qu'elle est en attente d'un retour de la part du responsable de ce salarié.

**j. Quelle réflexion de l'entreprise sur le dispositif de paiement des déplacements en vélo, article L 3261-3-1 et article D 3261-15-1 du code du travail ?**

La loi LOM a proposé la création d'un forfait mobilité durable, une vérification sera initiée au titre du respect des barèmes URSSAF.

**k. Demande d'un point sur un Plan senior**

Le contrat de génération a été supprimé depuis le 24 septembre 2017 par l'ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail.

Les entreprises concernées n'ont plus l'obligation de négocier. Ce sujet pourra être intégré à une prochaine négociation sur la Qualité de Vie au Travail. En l'état l'entreprise maintient son engagement visant les + de 55ans (aménagement de poste avec missions ponctuelles lorsque cela est envisageable).

**l. Demande d'un point sur les avancées de partenariat de restauration**

Conformément aux échanges lors des NAO, la direction informe de l'état d'avancement de l'étude de solutions de restauration engagée début juin.

A ce jour, trois prestataires ont été contactés dont voici quelques précisions sur les solutions envisagées :

- un prestataire en centre-ville proposant une solution RIE, pour lequel la proposition tarifaire actuelle n'est pas en adéquation avec les attentes : un rendez-vous sera proposé sur la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre. Cette solution ne présente pas de contrainte de réservation préalable mais si les tarifs ne conviennent pas la solution sera écartée.

- un prestataire situé ZI de Chenove proposant une solution sur le CEM, avec possible essai de prestation 1 à 2j/semaine pendant une durée déterminée pour évaluer le fonctionnement.

Cette prestation permettrait de proposer 1 plat chaud et 1 dessert, selon menus connus à l'avance avec une contrainte de réservation 7 jours avant et nécessitant un paiement lors de la commande.

Une visite des locaux a été réalisée début juillet pour inventorier les contraintes techniques et évaluer la faisabilité.

A ce jour, aucune offre tarifaire n'a été transmise car le besoin est conditionné au gain d'un autre marché externe, en effet le volume n'est pas suffisant pour envisager cette solution sans être adossé à une autre entreprise.

- un prestataire situé à proximité du CEM, proposant des formules sandwich, salade ou plat du jour (à réchauffer), avec ou sans boisson/dessert, en livraison au CEM.

Cette prestation « plat du jour » présente une contrainte de réservation 2 jours avant.

Une confirmation de la proposition tarifaire ainsi que des modalités de réservation / livraison / paiement à la commande est attendue.

La direction n'a pas encore contacté de prestataire proposant des solutions de restauration mobile permettant, à proximité du CEM ou sur le CEM, une solution ponctuelle avec une fréquence restant à définir, incluant une formule avec plat chaud. Le CSE sera informé de l'avancement des recherches.

**m. Questions relatives aux IJSS :**

**- Demande d'un retour sur la régularisation des IJSS 2018 et le traitement de l'année 2019**

Les régularisations relatives au reversement des IJSS supérieures au maintien ont été intégrées sur le bulletin de paie de juillet 2019 pour l'exercice 2018 : il y a 17 agents concernés pour un montant d'environ 26K€ (en complément des dossiers traités en mai dernier).

En fonction des IJSS réceptionnées par agent à fin juin, la période de janvier à avril 2019 a également été régularisée, cela concerne actuellement 9 personnes pour un montant d'environ 7K€.

Comme indiqué précédemment, le paramétrage paie relatif au traitement des indemnités journalières temps partiel thérapeutique (IJ TPT) a évolué : il s'agit désormais d'un passage simplifié en paie non soumis à cotisations, sauf CSG-CRDS.

**- Problématique déclarations d'impôts/IJSS : Que doivent déclarer les salariés concernés ?**

Il n'y a pas d'impact pour les déclarations des années précédentes : cela a été soumis à impôts dans le bon exercice de référence. La régularisation n'est pas soumise à impôt car déjà soumise lors du versement CPAM.

**- Demande de mise au vote d'une expertise IJSS / feuille de paie**

La direction rappelle que le CSE peut voter à la majorité le recours à un expert, celui-ci sera facturé intégralement au CSE (budget de fonctionnement). Les membres du CSE proposent de ne pas statuer aujourd'hui et voir si cela doit être reporté à la séance de septembre .

**n. Salaires du mois de juillet 2019 : pourquoi ont-ils été virés le dernier jour du mois ?**

Les demandes de virement ont été réalisées le 29/07 pour un versement avec date de valeur le 30/07/19 (avant dernier jour ouvré). Certaines banques ont a priori traité le virement pour cette date et d'autres non.

**o. Demande que l'ancienneté pour la prime de la médaille commence avec l'attribution du matricule**

Aucune modification n'a été réalisée : l'ancienneté retenue est celle du contrat de travail.

**p. Demande d'une note d'information sur les départs anticipés en Temps Partiels en lien avec la CRAM**

Une note d'information sera prochainement disponible, apportant des précisions sur le régime de la retraite progressive.

**q. Demande d'un point concernant le médecin du travail et les visites médicales obligatoires**

L'AIST 21 est en cours de recrutement d'un médecin. A ce jour deux médecins sont en charge de l'entreprise (priorité de l'ordre des visites : visite de reprise et visite d'embauche puis visite périodique).

Les visites obligatoires ont fait l'objet d'un point entre l'infirmière et l'AIST, les différentes visites sont régulièrement programmées.

**r. Réflexions et questions concernant la note d'information au personnel jointe au bulletin de salaire**

**- Comment prévenir l'entreprise en cas d'impossibilité par le salarié ?**

Un proche peut le faire à sa place ou le centre hospitalier peut envoyer le bulletin de situation à l'entreprise.

**-"... afin d'organiser la visite médicale de reprise devant avoir lieu au plus tard dans les 8 jours suivant la reprise du travail": cela veut-il dire que pendant 8 jours le salarié revient au travail sans constat qu'il le puisse vraiment?**

Oui c'est prévu ainsi par la réglementation, en cas de doute sur son aptitude à reprendre le salarié peut solliciter une visite de pré-reprise.

**- "si vous obtenez une autorisation, vous devez en informer votre employeur" : sur quel article de loi s'appuie-t-elle ?**

Le code de la Sécurité Sociale prévoit que le salarié doit informer l'employeur et la CPAM de son lieu de résidence : voir encart des cerfa arrêt de travail : « où pouvez-vous être visité pendant votre arrêt ? »

**s. Demande d'un point sur la problématique des valideurs CB Tram**

Une nouvelle version correctrice a été mise en place la semaine dernière.

**t. Demande pour revoir le contrat concernant l'achat des 2 véhicules 9 places AVSR**

Un délégué syndical indique que les véhicules reviennent du garage alors que les dépannages n'ont pas été faits.

La direction informera le directeur de la maintenance de cela.

**u. Problème de sécurité aux abords de l'agence commerciale : constat quotidien et inquiétude des salarié(e)s**

Il est régulièrement rappelé à la Police Nationale et la Police Municipale l'inquiétude des salariés par rapport à "l'ambiance" du secteur. C'est un secteur sur lequel ils passent régulièrement.

A noter que les équipes de la Police Nationale qui surveillent le secteur ne sont pas forcément en uniforme.

Par ailleurs, l'agent de sécurité accompagne les derniers agents à leur sortie par l'arrière de l'agence. Il ne peut par contre intervenir sur l'espace public.

Et pour rappel, suite à des échanges précédents sur cette thématique, des travaux avaient été réalisés il y a un an ou deux pour permettre aux agents de sortir par la porte avant de l'agence, cette zone étant plus tranquille mais cette sortie n'est pas utilisée.

**v. Demandes relatives à la vidéo protection**

L'accord de branche est bien appliqué.

Un membre du CSE demande la présentation de l'autorisation de visionnage.

La direction répond qu'une information/consultation a eu lieu en 2012 ou 2014 sur le sujet listant les personnes autorisées à visionner notamment tous les cadres en astreinte.

**10. Questions relatives au fonctionnement du CSE :**

**a. Où en est l'enquête sur l'affaire du CE ?**

L'instruction de l'enquête est toujours en cours par les services de police.



**b. Questions relatives aux adresses mails CSE, aux clés des locaux et des boîtes à lettres pour les élus du CSE**

En ce qui concerne les adresses mails, la procédure sera renvoyée aux membres du CSE.

En ce qui concerne les clés des locaux, les dernières personnes à qui devront être remises les clés sont priées de se faire connaître.

En ce qui concerne les clés de boîte à lettres, seul le secrétaire du CSE doit détenir la clé de la boîte à lettres

**c. Demande de l'état des détachements au CSE (qui et nombre d'heures) mois en cours.**

L'état a été envoyé par le secrétaire du CSE ; il précise qu'il y a 2 détachements supplémentaires en Août pour des déplacements qu'il a effectués lui-même à Super Dévoluy pour rencontrer des prestataires de service.

**d. Information sur les décisions prises concernant les dossiers de Marseillan, Super Dévoluy et Valras**

Marseillan : Le Président propose une discussion du CSE avec l'architecte pour diminuer la facture car le CSE conteste le travail effectué.

Super Dévoluy : il est difficile de trouver un artisan par rapport à la situation de l'appartement. Le secrétaire du CSE et les membres du CSE sont d'accord sur le prestataire et sur le devis, les travaux peuvent donc commencer.

Valras : Il est demandé de quitter les lieux à la fin de la saison. Les membres du CSE doivent s'accorder sur la somme demandée pour débarrasser les locaux.

**e. Question relatives à la salle comptabilité, aux règles d'accès au NAS, à la gestion des « gratuits »**

La cave du CSE a été nettoyée et réorganisée pour permettre le rangement des jouets. Un membre du CSE dit qu'ils n'ont plus accès à la comptabilité. Le secrétaire répond que les membres peuvent avoir accès à la comptabilité sur demande. La directrice RH rappelle que légalement les membres du CSE doivent avoir accès à la comptabilité pour consultation. Le Président dit que la question sera traitée lors d'une réunion parallèle.

REGLE D'ACCES AU NAS : pour configurer le NAS, il faut définir les règles d'accès. Chaque responsable de dossier a accès (jouet...). Il sera demandé au responsable informatique la programmation nécessaire.

LES GRATUITS : Sujet déjà vu. Les gratuits servent en général à dédommager des collègues en cas de problème ou pour des utilisations personnelles.

**f. Demande des attestations de présence et l'intitulé de la «formation trésorier CE»**

Au vu des échanges houleux, le Président propose de faire une réunion particulière avec tous les membres du CSE pour régler les problèmes.

**g. Quelles sont les dates prévues pour les formations pour les élus CSE ?**

Des dates ont été proposées par les organismes fin juillet, cela doit être revu aux retours de congés des interlocuteurs externes/internes.

**QUESTIONS DIVERSES**

Un membre du CSE évoque le cas d'un salarié en difficulté financière qui demande un prêt au CSE pour se réinstaller dans un logement.

Le Président, informé de cette affaire, propose aux membres du CSE de se concerter. Il propose également d'avoir recours à un fond de solidarité.

Un membre du CSE demandera à la mutuelle d'entreprise s'il existe une aide adaptée.

Des membres du CSE proposent de faire une cagnotte ou de trouver le matériel nécessaire auprès des collègues.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

LE SECRETAIRE  
Gilles MILLERAND

LE PRESIDENT  
Thomas FONTAINE